

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1933

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tjibaou, M. Baptiste, M. Ratenon, Mme Sanquer, M. Seo, M. Mathiasin et M. Frébault

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	0	41 168
Sécurité et éducation routières	41 168	0
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	41 168	41 168
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En Polynésie française, on déplore, à population égale, un nombre de morts sur la route près de trois fois supérieur à la métropole. Les contrôles routiers, plus nombreux, mettent en exergue les mauvais comportements tels que la conduite sans permis de conduire ou sous l'emprise de substances illicites. Les accidents mortels en 2023 sont illustrés par les chiffres suivants :

- 76% des personnes tuées sont victimes et auteurs ;
- 75% des accidents sont liés à l'alcool et/ou aux stupéfiants ;
- 57% des accidents ont eu lieu entre 18h00 et 6h00 du matin ;
- 50% des accidents sont liés à une vitesse inadaptée ou excessive ;
- 73% des accidents concernent des deux roues.

Il est nécessaire de poursuivre les opérations de sensibilisation telles que des campagnes sur tout support (TV, radio, affichage, réseaux sociaux) ou encore dans les établissements scolaires. En outre, il est nécessaire de financer plus de stages afin de former les primo-délinquants.

En 2023, le budget de la Polynésie française pour la prévention routière s'élevait à 82.335 euros.

L'objet de cet amendement est que l'Etat participe à hauteur de 50% à la politique de sécurité et d'éducation routières des polynésiens.

Aussi est-il proposé de procéder aux mouvements de crédits suivants :

- Abonder de 41 168 euros en CP et en AE le programme 207 « Sécurité et éducation routière » ;
- Diminuer, en conséquence, de 41 168 euros en CP et en AE le programme 152 « Gendarmerie nationale ».